

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU JEUDI 01 FEVRIER 2024**

**OBJET :** DÉLÉGATION DE POUVOIRS

**RAPPORTEUR :** Thierry DUPUIS, Président

Conformément aux l'articles L. 5211-10 ; L. 5211-5-1 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de compétence conférée par le Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2022, il est rendu compte des décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire :

N°	Date	Objet	Commentaire
D-2024-01	25 01 2024	Engagement sur la demande de labellisation PAT de niveau 2	Dans la continuité du Projet Alimentaire Territorial Ain-Cerdon, le Président de la Communauté de Communes, s'engage à transmettre à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes le dossier de labellisation PAT de niveau 2 sous 8 mois soit d'ici le 1 <sup>er</sup> octobre 2024 pour une labellisation effective d'ici le début d'année 2025.
D-2024-02	25 01 2024	Accord cadre en quasi-régie d'animation du SPRH (Service Public de la Rénovation de l'Habitat et du Petit Tertiaire Privé)	Dans l'attente des nouveaux dispositifs de financement de l'ANAH à partir de 2025, un accord-cadre d'animation du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) et du Petit Tertiaire Privé sur le territoire intercommunal peut être signé entre la SPL ALEC AIN et la Communauté de Communes des Rives de l'Ain Pays du Cerdon pour une durée d'un an du 1er janvier au 31 décembre 2024.